



L'Echo des Bois et du Bocage

N°5



Association Départementale des
Chasseurs de Grand Gibier
de Loire Atlantique

Directeur de publication : **Jean Luc Millécamps**

Comité de rédaction : **Bruno Rioux**

Directeur de la photographie : **Jean Claude Mesle**

Ste Anne - Notre Dame de Grâce - 44530 Guenrouet

Tél. : 07 85 05 59 42

adcgla@live.fr

L'Edito de notre nouveau Président

Originaire du nord de la France, j'ai vécu mes premières années dans un monde de chasseurs pêcheurs dans des marais proches du Marquenterre. J'y ai puisé des souvenirs merveilleux ! Ma formation initiale d'Ingénieur en agriculture et de docteur en Biologie a orienté mon parcours professionnel vers la recherche. Je viens de prendre un nouveau tournant en montant mon entreprise comme forgeron coutelier.

En 2007 j'ai repris le pied à l'étrier en passant mon permis de chasser puis ma JFO (journée de Formation Obligatoire pour la chasse à l'arc). Mon domicile en Loire Atlantique, près de la Forêt du Gâvre, y est pour beaucoup.

Ce fût alors la découverte de nouvelles personnes au sein de l'association des chasseurs à l'arc de Loire-Atlantique, de l'UNUCR, de parties de chasses mixtes (carabines, fusils et arcs) dans les marais de la Loire et enfin la préparation du Brevet Grand Gibier. L'année suivante j'ai pris en charge les cours de pathologie. C'est à cette occasion que j'ai rencontré des passionnés et que j'ai intégré le Conseil d'Administration de l'ADCGGLA.

Jean-Marie BLUM, alors Président depuis de nombreuses années, a souhaité se désengager. J'ai alors postulé au poste de Président à la condition que Jean-Marie puisse me suivre en doublon pendant une année et qu'il soit bien épaulé par les membres du Conseil d'Administration, ce qui est le cas. Grâce à la participation de cette belle équipe, cette succession s'effectue en douceur et s'inscrit dans un sillon préalablement dessiné.

Bien qu'il quitte la présidence, Jean-Marie demeure au sein du Conseil d'Administration et continuera de s'impliquer auprès de l'ADCGGLA en animant une partie des séances du Brevet Grand Gibier. Il ne manquera pas également de représenter l'ADCGGLA au cours des missions qui lui seront confiées.

Jean-Marie aura été à la genèse du projet de renaissance de l'association mise en sommeil. Il a été un fervent acteur de son développement et l'a guidé pendant près de quinze années. Chasseur à l'arc également et passionné par tous les modes de chasse du Grand Gibier, il a parachevé ce parcours en devenant conducteur UNUCR.

Ce travail intense, difficile mais passionnant devait être souligné aujourd'hui. Au nom des membres du Conseil d'Administration et de nos adhérents, merci de tout cœur Jean-Marie, pour ton engagement, pour ta persévérance et pour l'amitié que tu nous témoignes.

Enfin, à vous tous en ces périodes difficiles, prenez soin de vous et de vos proches. Nous nous retrouverons bientôt, les bottes aux pieds et dans une atmosphère joviale. Nous n'oublierons jamais cet épisode qui nous conduira je suis certain à modifier notre mode de vie et faire encore plus attentions à nos semblables.

**Le Président,
Jean Luc Millécamps**



PLAN D'ACTION POUR LA REGULATION DES SANGLIERS

André-Jacques Hettier de Boislambert, très impliqué dans la chasse en général et dans l'ANCGG en particulier depuis 1950 (Association Sportive des Chasseurs de Grand Gibier à l'époque), avait l'habitude de dire : le sanglier, c'est la mort de la chasse. C'était, il y a plus de 20 ans... et aujourd'hui notre ministère de tutelle a remplacé le mot chasse par celui de régulation !

Ne nous y trompons pas, l'obligation de réguler n'est pas une faveur que nous accorde notre ministre de la transition écologique. Il nous est demandé de réguler sans y prendre du plaisir, parce qu'il n'y a pas d'autre solution (attention aux « solutions » à base de moyens chimiques qui émergent çà et là) que d'essayer de juguler l'expansion des grands gibiers en général et des sangliers en particulier.

Contrairement à ce que l'on entend, tous les chasseurs n'ont pas fait n'importe quoi pour son développement. Il y a certainement des cas d'artificialisation des populations, mais ces pratiques ont été aidées involontairement par l'évolution des pratiques agricoles dont on ne peut pas nier la nécessité de rentabilité dans le monde moderne. En revanche, aujourd'hui on nous fait faire n'importe quoi pour tenter de baisser ces populations, stimulés par les préfets, mais aussi par les Fédérations des Chasseurs, qui ne peuvent pas supporter l'augmentation de la facture des dégâts et sont prises dans l'étau de deux facteurs contradictoires :

- La formation et l'éducation des chasseurs,
- La diminution du nombre de leurs adhérents qui concourent à leurs financements et par là même à leurs existences.

En 1964, la loi Verdeille a favorisé le développement des chasseurs en permettant au plus grand nombre d'accéder à un territoire, moyennant une faible cotisation. À cette époque, le sanglier n'avait qu'une place infime dans les tableaux de chasse largement dominés par le petit gibier. Ceci a contribué à l'augmentation sans précédent du nombre de Nemrod et à l'émergence d'une véritable culture de convivialité familiale et amicale.

En 1976, avec l'apparition de l'examen du permis de chasser, le chasseur a été pour la première fois obligé d'acquérir des connaissances sur la faune sauvage. C'était un début. Depuis, les associations spécialisées se sont chargées, chacune dans son domaine, de prodiguer une formation et une information complémentaires. La presse spécialisée y contribue également, il n'y a qu'à voir le nombre de publications qui garnissent les rayons des kiosques. Mais ceci ne concerne qu'une partie d'entre nous. Il y a donc une grande partie des chasseurs qui ne reçoivent pas ces informations et ne se sentent pas concernés par la gestion des populations de gibier.

Entre temps, les plans de chasse du grand gibier ont favorisés le développement de ces espèces et parallèlement, la raréfaction du petit gibier a provoqué une mutation des chasseurs vers le grand gibier avec un engouement particulier pour sus scrofa.

Un énième plan d'action préfectoral vient de voir le jour au mois de mars. Il met l'accent sur le respect de la biodiversité. Ceci appelle quelques commentaires.

En pratiquant la chasse en battue dès le 1er juin, ne bafouons-nous pas cette biodiversité ? Une grande partie de la faune (cervidés, lièvres, oiseaux nichant au sol, etc...) sera piétinée par les hommes et les chiens, croquée par nos auxiliaires, alors qu'ils subissent déjà le broyage, sans que personne ou presque ne s'en émeuve, par le machinisme agricole, la prédation des millions de chats et de chiens errants, l'évolution climatique, etc... Toutes les études, l'ont démontrées, le sanglier s'adaptera, mais peut-être pas toute la faune sauvage.

Il ne s'agit pas de nier la nécessité de diminuer ses effectifs et ensuite juguler son expansion. Mais pourquoi n'a-t-il jamais été préconisé la gestion de l'espèce comme le démontre François Magnien, spécialiste de l'espèce : tuer les jeunes et laisser vivre et se reproduire les adultes, les « vrais ». Ses exemples sont pourtant convainquant : en une année 100 laies de 50 kg mettront bas 300 à 400 marcassins, alors que 2 ou 3 de 90 kg donneront naissance à 18 ou 27 (2 à 3% d'adulte c'est déjà plus que la réalité des prélèvements). Selon ses démonstrations, il faudrait pouvoir tout tirer, y compris les marcassins, jusqu'à 65 kg et préserver les adultes. Pour comparaison, aucun éleveur ne supprime ses reproducteurs adultes qui sont aussi les plus forts et sains au profit des jeunes et surtout ne permet pas aux jeunes de se reproduire. Mais notre ego est plus flatté devant la dépouille d'un animal de 90 kg que devant celle d'un sanglier de 15, 20 ou 30 kg. Il faudrait que les fédérations communiquent dans ce sens, pour qu'il y ait une évolution des mentalités. Et nous savons combien celle-ci est lente.

A propos de la volonté de développement des chasses alternatives que sont par exemples la poussée silencieuse, l'approche et l'affût. Jusqu'à présent, cette volonté est si timide que peu de chasseurs l'ont entendue. Il n'y a que nous, chasseurs de grand gibier et non pas de sanglier uniquement, qui tentons de convaincre notre fédération de favoriser ces méthodes. Mais, il faut aussi qu'il y ait des règles, de sécurité et d'équipement. Comme pour la battue, devons-nous accepter de tuer une laie suitée et laisser errer ses marcassins qui causeront des collisions ou commettront des dégâts dans les cultures agricoles, les jardins, ... ? Les laies survivantes juvéniles auront à leur tour des marcassins, qu'elles mèneront sans expérience de la façon la plus anarchique qui soit et le cercle infernal continuera. L'erreur de tir est toujours possible, c'est pourquoi, il est important de ne pas sanctionner lorsqu'elle se produit malencontreusement. Il n'empêche que la méconnaissance de la biologie des espèces ne doit pas nous amener à faire n'importe quoi en se cachant derrière les recommandations du préfet. Je sais que ces règles sont difficiles à mettre en œuvre, notamment au saut du layon. Le temps de se poser la question, il est déjà trop tard.

Les semis agricoles, l'état de lait et jusqu'à la récolte des céréales sont évidemment à protéger. Pour les semis de printemps (pois, maïs, betterave, etc...) il ne semble pas y avoir d'autre possibilité que la louveterie, à moins que la législation n'évolue, comme c'est le cas dans certains départements. Ensuite, à l'état de lait, un certain nombre de départements ont déjà promu les affûts autour des parcelles sensibles, mais ça nécessite l'accord des agriculteurs, des gestionnaires de territoire et des chasseurs dont certains ne voient pas d'un bon œil ces méthodes, craignant de ne plus avoir de sangliers à mettre devant leurs chiens avec comme potentielle conséquence la diminution de leurs actionnaires ou membres. Il faut en parallèle que nous acceptions, dans ce cas, des tableaux moins pléthoriques et que la chasse redevienne la chasse et non du tir. La dynamique des populations de suidés et les tableaux toujours plus importants, nous démontrent que, dans l'état actuel des méthodes et moyens de chasse, la situation n'est pas sous contrôle.

Chasse au moment des récoltes. A ce jour, elle est interdite par la loi qui considère qu'il s'agit de chasse à l'aide d'un véhicule à moteur. Dans d'autres départements et pays, elle est autorisée. Ça ne me paraît pas anormal, puisque les fédérations indemnisent les dégâts, les chasseurs doivent avoir la possibilité de les limiter, mais toujours en privilégiant le tir des jeunes et en préservant les adultes.

Concernant le plan de gestion sanglier, n'y a-t-il pas une anomalie ? Dans notre département, on ne connaît pas le prélèvement effectué au courant de l'année. La Fédération ne le découvre qu'après la fermeture et encore, ce chiffre est déclaratif et quelque fois n'est obtenu qu'après interrogation des gestionnaires. Il y a aujourd'hui des moyens (depuis son téléphone portable) qui permettraient la mise à jour au fil de

l'eau sans pour autant être des usines à gaz. Profitons-en, il y a sûrement dans chaque équipe de chasse, quelqu'un qui maîtrise cet outil ou qui peut s'y familiariser.

La gestion appropriée des délaissés et des friches. On en parle depuis au moins 10 ans. Mais l'administration a-t-elle réellement les moyens de la faire appliquer ? Comment, en effet, contraindre les particuliers, les entreprises, ... à le faire ou donner les moyens à la DIRO de les entretenir ?

Le recrutement d'un animateur dédié au sanglier. Par qui et quel profil ? Un fonctionnaire gestionnaire de la situation avec de vraies connaissances en la matière ? Quel sera son pouvoir ? décidera-t-il tout seul ?

Prenez soin de vous et de vos proches, et respectez les directives de confinement et d'hygiène qui sont les seules capables de contenir la pandémie.

Bien amicalement, en Saint-Hubert

JMB

Pour la régulation du sanglier

l'arrêté dérogatoire ([Flash info n°203](#)) prescrit que chaque territoire adhérent au plan de gestion fait remonter les données de prélèvements de son territoire (battue et affût) à l'issue du confinement et, au moins une fois, en début de mois.

Chaque territoire devra donc déclarer, en une seule fois début décembre, les prélèvements effectués entre le 7 et le 30 novembre 2020 sur le site "[démarches simplifiées](#)".

Vous pouvez, à compter de ce jour, dans le respect du règlement intérieur de votre association de chasse :

- Réaliser des battues au sanglier sur les territoires adhérents au plan de gestion sanglier, avec un minimum de 6 tireurs et un maximum de 40 participants (tireurs et conducteurs de chien compris).
Le tir du renard est possible lors de ces battues.
Vous devrez déclarer, à la fin de la période du confinement, vos prélèvements de sanglier sur le site de la DDTM.
Les moments conviviaux, avant ou après la battue, sont interdits ; lors du partage de la venaison, la distanciation sociale et le port du masque sont obligatoires.
- Réaliser des battues au chevreuil et au cerf, pour les détenteurs d'un plan de chasse avec un minimum de 6 tireurs et un maximum de 40 participants (tireurs et conducteurs de chien compris).
Le tir du renard est possible lors de ces battues.
Les moments conviviaux avant ou après la battue sont interdits ; lors du partage de la venaison, la distanciation sociale et le port du masque sont obligatoires.
- Tirer le sanglier, le chevreuil et le cerf à l'affût. L'approche est strictement interdite.
Le tir du renard est possible lors de ces affûts.
- Faire « le pied » ou effectuer une recherche au sang avec un conducteur de chien de sangs.



... Pour la régulation du sanglier

Vous pouvez :

- Piéger les ESOD (chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué, fouine, putois sur certaines communes, renard, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde et étourneau sansonnet) de manière individuelle. L'agrément piègeur est indispensable pour piéger les ESOD à l'exception du ragondin et du rat musqué lorsque l'on utilise des pièges de catégorie 1. Dans tous les cas, vous devez avoir l'accord de la personne ayant le droit de destruction.
- Tirer les ESOD (chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué, bernache du Canada, fouine, putois sur certaines communes, renard, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde et étourneau sansonnet) de manière individuelle à proximité des parcelles agricoles.

- Tirer les cormorans : les autorisations préfectorales individuelles de tir restent valables.
- Les gardes-chasse particuliers peuvent exercer leur mission sur les territoires où ils sont commissionnés (l'agrainage du petit gibier est interdit).

Pour toutes ces activités, merci de respecter de manière drastique les mesures de

N'oubliez pas de vous munir à chaque déplacement de :

- votre **attestation** de déplacement en cochant le motif :
"participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative."
- votre invitation originale

COVID 19 : Les gestes barrières durant la chasse

Gestes Barrières

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Si vous êtes malade, rester chez vous.

Se mousser dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Substrat sans sentir la trachée et éviter les embrassades

4 APRES LA CHASSE

Tout le monde se lave les mains.
 A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.
 Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.
Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.
 N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

1 COMMUNICATION

Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des **mails ou des textos** et évitez l'envoi de courriers.

5 TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le partage de la venaison, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, porteur de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.

2 CHASSES COLLECTIVES

Au moment du rond : faites des groupes de 10 personnes pour donner les consignes.
 - Privilégiez un lieu ouvert et aéré
 - Respectez une distance de 1 m. entre chaque personne.
 - Pour partir se poster, faites des groupes de 10 personnes maximum et désignez un chef de ligne qui emmènera le groupe et postera les tireurs.
 - Pour signer le registre de battues la consigne c'est « Chacun son stylo »

6 A LA CABANE DE CHASSE

Regroupements et moments conviviaux interdits

Pour la prise de venaison, privilégiez le matériel individuel et après la province (poignées de porte, etc...)

3 A LA CHASSE

N'échangez pas votre matériel, (pas de prêt de cartouches, de balles...). Désinfectez avant et après usage.

Les déplacements se font à une seule personne par véhicule. En cas de transport collectif, port du masque obligatoire.

Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne.

Privilégiez l'éviscération sur place. L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.

Pas de prêt de couteau.

Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gant et de masque.

7 FIN DE LA JOURNEE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile.

Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées doivent être entièrement nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels)

7, route de Champcard
 79260 La Crèche
 Tél. 05 49 25 05 00
 E-mail : fdc79@wanadoo.fr

Rapport Battue BARACONS du 21

Bonjour à tous,

Pour cette battue nous avons rendez-vous au Calvaire sous la Mairie de St Etienne de Montluc à 8H00 précise.

Organisation : Il y aura 2 chefs de groupe, à savoir :

- Jean Charles GULDNER
- Jean-Luc MILLECAMPS

Le rendez-vous de fin de battue se fera à "La Gicquelais" à côté du centre de déminage. Le ou les lieux de découpe seront décidés en fonction du nombre d'animaux prélevés, normalement chez Paul PLUMAUGAT à St ETIENNE de MONTLUC.

Voici le plan de placement de chacun :



Ci après le rapport de Jean-Luc :

Nous étions 7 archers pour cette battue et les dispositions mises en places nous permettait de nous retrouver sur deux zones bien distinctes. Une à l'Ouest sous la responsabilité de Jean-Charles et une à l'Est sous la mienne. L'accueil au parking du calvaire de St Etienne de Montluc présentait une journée froide et sèche sous un vent de nord. Le café poivré et les croissants avalés nous passions alors au rond avec notre Général et Benoît qui nous a donné les consignes de sécurité pour les archers. Pour me taquiner un archer m'a alors fait remarquer que cette année je n'avais encore rien fait !! Hummm la création de la société m'ayant un peu accaparé mes sorties étaient moindres snif.

L'arrivée au débarcadère avec les prairies givrées était plaisante et le passage en bateau un vrai plaisir. Un petit

nouveau (Jean-Philippe Blener) a eu le loisir de voir combien la vase était pénalisante pour avancer dans les prairies et encore il n'avait rien vu !!!

Bref nous attendons que les tireurs soient positionnés pour rentrer dans la traque. Je place mes amis et la battue commence avant que j'en sois à mon poste. Tant pis je prends mon temps et commence à faire du jardinage, les aboiements sont loin et je décide de me mettre au pied d'un arbre dont je dégage les ronces préalablement.



J'ai en face de moi une prairie inondée avec de la glace, quelques arbres parsemés et des îlots de ronces. Derrière moi 3 coulées : Une juste derrière et deux autres, une à gauche et une à droite, toutes deux à 10-15 m de ma place. Bref un bon spot j'espère !

J'entend alors une première lancée avec derrière les coups de carabines et rigodons... Yes! Cela commence bien, puis une seconde lancée avec un final identique tirs et rigodons. Puis ce fût le calme. A priori l'enceinte était peu riche en animaux (il faut dire que la dernière battue avait fait un peu de mal).

Le piqueux signalent alors un sanglier de loin et je vois une bête noire qui s'avance vers Aurélien et passe vers son poste. J'attends le coup de rigodon ... Rien ... ! Il rentre dans le bois éventé je pense Marcel passe la pâture et plonge vers Jean-Philippe mais bifurque à nouveau dans ma direction. Je ne bouge pas et attends son orientation deux coulées sont possibles il prends vers ma gauche (entre moi et Jean-Philippe) et j'attends qu'il passe entre un îlot de ronces et moi pour armer. Lorsqu'il sort, mon pins est sur lui de plein travers. Brusquement il oblique à gauche et vient me charger (ça recommence !!!) Bref à dix mètres cela va vite! Je garde mon arc en ligne, fait un pas de côté et décoche ma flèche en même temps. Elle s'enfonça derrière l'épaule gauche et seul l'empennage est visible. Il accuse le coup et change sa direction mais ne rentre pas dans les ronces ? Je sonne rapidement alors que les chiens arrivent, moins d'une minute après il est au ferme. Joël ira le servir mais ce monsieur aura préalablement bien résisté et blessé quelques chiens sans gravité heureusement.

Que dire ... je n'aime pas tirer de cette façon mais je dois me faire à l'idée que ce seigneur apprécie la bagarre et qu'il mérite le respect. Voit-il en moi un confrère ou apprécie-t-il

l'odeur du goudron de mes habits ??? Normalement j'étais à bon vent et étant immobile je ne sais pas ce qui m'a trahi ??

Un seconde lancée passera près de Marcel, un animal de 40-50 kg mais un peu loin pour être tiré.

Le sanglier ayant été laissé sur place, nous avons alors effectué un jeu de piste avec tous les archers tant il était difficile de le localiser (merci à tous et à JC qui je pense l'a trouvé).

Ensuite le plaisir de la traine et du passage en bateau.

(merci à tous pour votre aide !)

Au dépeçage, ce mâle pesait 97 Kg et la flèche avait pénétré au défaut de l'épaule gauche et tapée le fémur droit pour ensuite se loger entre les suites sans ressortir. Seul l'empennage était cassé et l'ensemble du fut encore dans l'animal. Cela explique le ferme rapide car il ne pouvait plus aller très loin. Une bien belle journée n'est-ce pas, et merci à St Hubert.

JL



Merci Jean-Luc d'avoir sauvé les Archers de la Bredouille !!!

N'oubliez pas, grâce à L'ADCGGLA

Vous bénéficiez de la revue Grande Faune
Vous pouvez participer à différentes formations : Brevet Grand Gibier, Chasse à l'affut
Tirs de réglage, conseils

ADHERER, On a besoin de vous ; parlez en autour de vous
Joyeuses fêtes de fin d'année